

L'élection partielle pour le poste de conseiller ou de conseillère pour le quartier 5 aura lieu le 10 juin 2024

20 mars 2024

Aujourd'hui, le conseil municipal de Mississauga [a déclaré vacant le siège de conseiller du quartier 5](#) et a adopté le règlement municipal nécessaire pour tenir l'élection partielle pour pourvoir le poste de conseiller du quartier 5 le lundi 10 juin 2024, soit à la même date que l'élection partielle à la mairie.

Conformément à la loi, lorsqu'un poste devient vacant à ce stade du mandat, une élection partielle peut être tenue pour pourvoir le poste vacant. À Mississauga, la vacance a été créée par [la démission de l'ancienne conseillère du quartier 5, Carolyn Parrish](#), qui est entrée en vigueur le 15 mars 2024.

Présentez votre candidature au poste de conseiller du quartier 5

Si vous souhaitez présenter votre candidature à l'élection à titre de conseillère ou de conseiller du quartier 5, vous devez déclarer votre candidature au plus tard le 26 avril 2024, à 14 h.

Pour être admissible à présenter votre candidature, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne
- avoir au moins 18 ans
- être un(e) résident(e) de Mississauga ou être propriétaire ou locataire d'une propriété à Mississauga ou le (la) conjoint(e) d'un(e) tel(le) propriétaire ou locataire
- ne pas faire l'objet d'une interdiction en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou d'une autre loi

Pour vous inscrire, vous devez :

1. Remplir la [trousse de candidature](#).
2. Prendre rendez-vous avec un membre du personnel électoral pour déposer votre trousse complète. Celui-ci validera vos documents d'identification et s'assurera que votre trousse de candidature est complète et répond à toutes les exigences.
3. Payer des frais de dépôt de 100 \$. Ce paiement est effectué une fois que votre trousse de candidature et votre pièce d'identité ont été vérifiées par un membre du personnel électoral.

Participez à la séance d'information pour les candidats

Une séance d'information gratuite pour les candidats aura lieu le mardi 26 mars, de 18 à 22 h, pour les personnes qui souhaitent se présenter aux élections à la mairie ou au poste de conseiller pour le quartier 5 ou qui y songent. Vous pouvez choisir d'assister en personne à l'hôtel de ville de Mississauga dans la salle du conseil ou de regarder la retransmission en direct.

mississauga.ca

facebook.com/citymississauga

twitter.com/citymississauga

Des renseignements utiles pour les personnes qui souhaitent présenter leur candidature ou qui y songent sont disponibles à : mississaugavotes.ca/by-election-2024/for-candidates/

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élection partielle de 2024, visitez mississauga.ca/elections ou composez le 905 615-VOTE (8683).

Photo :



-30-

Contact média :

Relations avec les médias de la Ville de Mississauga

media@mississauga.ca

905 615-3200, poste 5232

ATS : 905 896-5151